

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 juin 2014

Convocation du 28 mai 2014

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, JL Bourdin, G. Devrieux, T. Lapalu, F. Ducray, J. Burdet, N. Curtet, Y. Dhomont, S. Farenc, H. Fayard, A. Fayot, E. Fleury, N. Garampon, C. Pichoud, A. Rey, F. Roucayrol, ML Venditti, G. Virone.

Absents : /

Pouvoirs : /

1. Désignation du secrétaire de séance

JL Bourdin est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

3. Assainissement. Travaux mise en séparatif réseau sous RD 1083. Choix entreprise

M. Bourdin rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement sous la RD 1083 au centre du village, entre le chemin des Grenouilles et le chemin du Beau Logis.

Notre maître d'œuvre le cabinet IRH a remis son rapport d'analyse. Il a été décidé conformément au règlement de consultation d'auditionner les trois candidats dont les offres sont les plus intéressantes au regard des critères de sélection des offres afin de faire compléter et améliorer ces offres pour répondre parfaitement aux objectifs attendus. Suite à ces auditions les candidats ont remis leur meilleure offre.

Notre maître d'œuvre IRH a finalement remis le rapport définitif d'analyse des offres. M. Bourdin précise qu'une offre est jugée anormalement basse, et propose de retenir l'offre de la société RAMPA TP qui a obtenu la meilleure note au vu des critères de sélection des offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir l'entreprise RAMPA TP concernant la mise en séparatif du réseau d'assainissement sous la RD 1083 pour un montant de 149 860,60 € HT soit 179 832,72 € TTC. Il autorise M. le Maire à signer les pièces du marché.

M. Bourdin précise qu'un avenant sera signé avec l'entreprise afin de réaliser aux prix du marché une petite extension de réseau chemin du Grand Tilleul.

Par ailleurs, un avenant est en cours de préparation avec notre maître d'œuvre IRH pour modifier les missions du marché initial.

4. Extension du POM. Demande de subvention. Conseil Général

M. le Maire informe le Conseil qu'il vient de recevoir l'estimation financière du projet d'extension du POM. Le chiffrage de l'architecte est établi à 195 000 € HT. Il précise que pour cette opération 170 000 € TTC ont été prévu au budget primitif. Il rappelle la concertation menée avec les associations utilisant le POM et le fait qu'aucun compromis sur le projet et l'utilisation du futur espace et du POM n'aient été trouvé.

Aussi, M. le Maire propose à l'assemblée de surseoir à statuer sur ce point jusqu'au prochain Conseil Municipal.

M. Girer rappelle que le budget 2013 prévoyait 80 000 € TTC, à ce jour le projet avec l'ensemble des frais d'étude est chiffré à 260 000 € TTC. L'extension du POM ne peut être envisagée pour ce coût sans consensus des associations sur l'utilisation future.

JL Bourdin rappelle la réunion de travail avec les associations en mars 2013. Il précise que l'actuel programme retranscrit les demandes évoquées à ce moment. Il précise que le site est très contraint (gaz, espaces). Une réunion avec les associations utilisatrices du POM et les élus pourrait être envisagée.

5. Travaux d'aménagement voirie. Bonatier. Demandes de subvention DETR- Conseil Général

JL Bourdin présente l'avant-projet sommaire de sécurisation du chemin du Bonatier réalisé par le cabinet SEDic qui prévoit :

- une zone de rencontre limitée à 20 km/h avec un nouvel accès sur la RD 1083,
- un trottoir pour les circulations piétonnes
- un bicouche général sur la chaussée à l'exception de la zone de rencontre en enrobé.
- à l'intersection du chemin du Bonatier et du chemin du Beau Logis la surélévation du plateau et la modification de la signalisation en place.

Il rappelle la concertation menée avec les riverains de ce quartier.

Le montant de travaux a été estimé à 122 929 € HT soit 147 514,80 € TTC.

En complément le bureau d'étude Sedic nous a transmis une proposition de maîtrise d'œuvre pour le suivi de la réalisation du projet d'un montant forfaitaire provisoire de 5 460 € HT soit 6 552 € TTC.

Soit un montant prévisionnel de l'opération de 128 389 € HT représentant 154 066,80 € TTC.

Il est précisé que la Communauté de Communes Centre Dombes va être saisie quant aux aménagements préconisés qui se situent sur le chemin du Beau Logis.

Afin de réaliser ces travaux d'aménagement sécurité la commune pourrait bénéficier de subventions du Conseil Général au titre de la dotation territoriale ou de subvention de la Préfecture au titre de la DETR.

Il est précisé que ces deux subventions ne peuvent se cumuler.

Le plan prévisionnel de financement pourrait être le suivant :

Dépenses			Recettes		
Intitulé	Montant HT €	%	Intitulé	Montant HT €	%
Maîtrise d'œuvre	5 460		autofinancement	57 7750,05	45 %
Travaux	122 929		DETR demandée	44 936,15	35 %
			Dotation territoriale demandée	25 677,80	20 %
TOTAL	128 389	100 %	TOTAL	128 389	100 %

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le plan de financement pour la réalisation de l'aménagement sécurité du chemin du Bonatier tel que décrit ci-dessus arrêté à la somme de 128 389 € HT.
- Demande l'attribution au Conseil Général d'une subvention au titre de la dotation territoriale de 25 677,80 € pour réaliser ces travaux.
- Demande l'attribution à la Préfecture d'une subvention au titre de la DETR de 44 936,15 € pour réaliser ces travaux.

Une réunion de présentation aux riverains sera programmée afin de finaliser le projet définitif.

6. Restaurant scolaire. Tarifs usagers. Règlement 2014-2015.

G. Devrieux informe le Conseil Municipal des modifications apportées au règlement du restaurant scolaire qui portent principalement sur les périodes scolaires, les fiches d'inscription, d'annulation qui sont téléchargeables sur le site internet de la commune et la nouvelle rédaction des avertissements.

Concernant les tarifs du restaurant scolaire G. Devrieux propose de reconduire les tarifs 2013/2014. Elle passe la parole à M. Girer pour les questions tarifaires.

M. Girer précise que suite à la révision des prix du marché signé avec la société API, les prix 2014/2015 sont en diminution. Cependant, il rappelle que d'autres coûts (gaz, charges salariales de surveillance) composent le coût final du service. Ceux-ci ont augmenté. Aussi, la commission restaurant scolaire propose le maintien des tarifs pour l'année scolaire 2014/2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe le prix des repas tels qu'ils seront facturés aux familles pour l'année scolaire 2014/2015 :

- maternels et primaire :	4,24 €
- adultes :	4,97 €
- exceptionnels enfants ou adultes :	6,31 €
- approuve le règlement du restaurant scolaire 2014/2015

7. Règlement des Temps d'Activités Périscolaires. Approbation

G. Devrieux présente au Conseil Municipal le projet de règlement des Temps d'Activités Périscolaires proposé par la commission Ecole. Elle donne lecture du règlement qui détaille :

- Le contenu, les activités les horaires des TAP,
- Les modalités d'inscription aux TAP,
- La participation financière,
- Les modalités de facturation et de règlement,
- La répartition des responsabilités,
- La gestion des absences,
- La discipline et les exclusions,
- Les modalités en cas d'accident.

G. Devrieux rappelle le travail effectué avec M. le Directeur de l'Ecole aux mille étangs, les représentants des parents d'élèves et la commission Ecole.

Elle précise que deux réunions de présentation des T.A.P. aux parents d'élèves auront lieu le jeudi 12 juin à 19h et à 20h30 en mairie. L'ensemble des documents pour la rentrée seront remis aux parents d'élèves le 13 juin pour un retour au 23 juin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le règlement des Temps d'Activités Périscolaires 2014/2015.

8. TAP. PEDT. Approbation

Mme Devrieux présente au Conseil Municipal le projet de convention partenariale Projet Educatif Territorial (PEDT) proposé par la commission Ecole, le directeur d'école qui est le coordonnateur TAP, et les représentants des parents d'élèves.

Celui-ci reprend :

- Le périmètre et le public du PEDT
- L'état des lieux
- Les moyens mis en œuvre pour le PEDT
- Les objectifs éducatifs
- Les effets attendus pour les enfants
- Les partenaires du PEDT
- La composition du comité de pilotage
- Eléments prévus dans le bilan/ évaluation du PEDT
- Durée du PEDT
- Modalités de renouvellement de la convention
- Modalités de modification par avenant

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le Projet Educatif Territorial (PEDT) et autorise M. le Maire à la signer. Cette convention sera transmise aux différents partenaires pour signature.

9. TAP. Tarifs usagers. Approbation

Mme Devrieux demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) aux familles pour l'année scolaire 2014/2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe le prix de la participation financière aux Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2014/2015 comme suit :

- 90 € par enfant,
- à partir du troisième enfant inscrit aux T.A.P. à Mionnay d'une famille 60 € par enfant supplémentaire.

10. Personnel. Modification du tableau des emplois.

S. Jullien précise qu'avec la mise en place des nouveaux Temps d'Activités Périscolaires, il convient :

- De supprimer un poste d'Atsem 1ère classe d'une durée de 30h73, pour créer un poste sur le cadre d'emploi d'Astem d'une durée de 34h65 emploi permanent à temps incomplet.
- De supprimer un poste sur le cadre d'emploi d'Atsem d'une durée de 28h75 pour créer un poste sur le cadre d'emploi d'Atsem d'une durée de 32h62 emploi permanent à temps incomplet.

Ces deux modifications ont reçu un avis favorable du comité technique paritaire.

- De créer un poste sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation de 1h19, emploi permanent à temps incomplet.
- De créer un poste sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation de 2h38, emploi permanent à temps incomplet.
- De créer un poste sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation de 1h50, emploi permanent à temps incomplet.
- De créer deux postes sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation de 3h, emploi permanent à temps incomplet.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve des modifications et dresse la liste ainsi modifiée des emplois de la commune à compter du 1^{er} septembre 2014.

11. Régime indemnitaire. Modification

S. Jullien précise que dans le cadre des nouveaux Temps d'Activités Périscolaires, il convient de créer et de mettre à jour l'Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures et l'indemnité d'administration et de technicité.

Elle rappelle que l'indemnité d'exercice de mission des préfectures est créée sur la commune et fait l'objet de plusieurs délibérations. Suite à la mise en place des T.A.P., il convient de modifier cette délibération en permettant le versement de cette indemnité aux cadres d'emplois d'ATSEM et d'adjoint d'animation.

Le montant moyen annuel peut-être affecté d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 3.

Les autres clauses sont conservées.

Accord de l'assemblée. Ces dispositions prendront effet au 15 août 2014.

S. Jullien rappelle que l'indemnité d'administration et de technicité est créée sur la commune et fait l'objet d'une délibération en date du 17 juin 2009.

Suite à la mise en place des T.A.P., il convient de modifier cette délibération en permettant le versement de cette indemnité au cadre d'emplois d'adjoint d'animation et de réactualiser le cadre d'emploi d'Atsem.

Le montant moyen annuel peut-être affecté d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8.

Les autres clauses sont conservées.

Accord de l'assemblée. Ces dispositions prendront effet au 15 août 2014.

12. Personnel. Règlement intérieur. Modification

M. le Maire laisse la parole à S. Jullien qui rappelle le règlement intérieur approuvé par délibération du 5 avril 2013 mis en œuvre pour le personnel communal.

Elle rappelle que ce règlement a pour objectif de fixer les mesures d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail. Il précise notamment :

- L'accès et l'usage des locaux et du matériel
- La santé et la sécurité au travail :
 - ✓ Sécurité et prévention
 - ✓ Surveillance médicale
 - ✓ Conduites addictives
 - ✓ Harcèlement
- Les sanctions disciplinaires en cas de non-respect

La commission personnel propose de modifier ce règlement intérieur afin de préciser l'accès et l'usage des locaux et du matériel.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de modifier le règlement intérieur à compter du 20 juin 2014, et précise qu'il sera communiqué à l'ensemble du personnel.

13. Recrutement apprentie rentrée scolaire 2014-2015

M. le Maire rappelle que depuis 2009 une apprentie est recrutée afin de préparer son CAP petite enfance à l'école maternelle de Mionnay.

Le directeur d'école au vu du nombre des effectifs scolaires en maternelle demande à avoir en classe maternelle une ATSEM apprentie pour cette nouvelle rentrée. L'apprentie recrutée en 2013 préparait son CAP en un an. Il convient donc de la remplacer pour l'année prochaine.

Quelques candidatures ont été reçues en Mairie. Après un entretien avec trois d'entre elles, une personne pourrait être retenue pour préparer son CAP petite enfance sur 1 an.

Il est rappelé que l'apprentie est rémunérée sur un pourcentage de la base du SMIC, et la commune bénéficie d'une aide de la Région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin de conclure le contrat d'apprentissage pour recruter une jeune en formation CAP petite enfance sur un an.
- Autorise M. le Maire à signer le contrat d'apprentissage avec la jeune recrutée et son représentant légal si nécessaire.
- Autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir la subvention de la Région.

14. Syndicat intercommunal pour les équipements sportifs du lycée du Val de Saône. Modalité dissolution

M. Lapalu rappelle que par arrêté inter-préfectoral en date du 27 mai 2013 les préfets de l'Ain et du Rhône ont mis fin à l'exercice des compétences du syndicat à compter du 1er juin 2013 et qu'à compter de cette date, le syndicat n'existe que pour procéder à sa liquidation.

Un accord sur les conditions de liquidation a été trouvé entre le comité syndical et les membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les modalités de répartition des biens, dettes, avoirs et les engagements décidés par le comité syndical du SIEL,
- Approuve les termes de la convention à conclure avec la communauté de communes Dombes Saône Vallée fixant les conditions de contribution, aux seules dépenses de fonctionnement, des communes qui ne sont pas membres de la communauté de communes et dont les enfants, scolarisés au lycée du Val de Saône, utilisent les équipements sportifs (au prorata de la population totale au 1^{er} janvier de chaque année).
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer la convention susvisée à intervenir entre la commune et le président de la communauté de communes Dombes Saône Vallée.

15. Assainissement. Rapport annuel 2013

M. Bourdin présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2013.

La commune compte 646 abonnés pour 69 553 m³ facturés.

Le tarif moyen facturé pour 120 m³ est de 1,7393 €/m³ TTC. Les tarifs ont augmenté de 4 % par rapport à 2012.

La station d'épuration reçoit environ 50 % d'eaux claires parasites. Elle atteint les 98 % de sa capacité nominale en hydraulique contre 60 % de sa capacité nominale en organique.

Le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Mionnay.

M. le Maire rappelle que ce rapport est public.

16. Décisions modificatives

M Girer présente la décision modificative :

FONCTIONNEMENT

dépenses					recettes				
article	libellé	montant BP	ajout/ suppression	solde après DM	articles	libellé	montant BP	ajout/ suppression	solde après DM
022	dépenses imprévues	56 673,00	- 7 806,50	48 866,50	74121	Dotation solidarité rurale	33 532,50	- 285,50	33 247,00
					74127	Dotation péréquation	6 300,00	- 7 521,00	58 779,00
	total	56 673,00	- 7 806,50	48 866,50		total	99 832,50	- 7 806,50	92 026,00

INVESTISSEMENT

dépenses					recettes				
article	libellé	montant BP	ajout/ suppression	solde après DM	articles	libellé	montant BP	ajout/ suppression	solde après DM
200	provision investissements futurs	78 516,41	- 78 516,41	0	1321	subvention Etat Fisac	19 057,00	- 1 757,46	17 299,54
120	provision projet future salle poly	200 000,00	- 83 241,05	116 758,95					
118	aménagt sécurité bonatier	897,00	155 000,00	155 897,00					-
015	informatique	11 998,00	5 000,00	16 998,00					
	total	291 411,41	- 1 757,46	289 653,95		total	19 057,00	- 1 757,46	17 299,54

Accord de l'assemblée.

17. Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour les parcelles cadastrées : AD88, 254, 255, 256, 257.

18. Commissions municipales composition. modification

M. le Maire propose de modifier la composition des commissions municipales :

- en précisant qui est responsable et qui est suppléant au responsable ou membre de la commission,
- en intégrant des membres extérieurs. Quatre personnes se sont proposées pour intégrer les commissions festivités ou communication.

S. Farenc précise qu'elle souhaite intégrer la commission Conseil Municipal des Jeunes.

Le Conseil Municipal approuve ces modifications.

19. Commission Emploi. Compte rendu

E. Fleury donne compte rendu des projets de la commission emploi qui s'est tenue le lundi 19 mai.

La commission étudie la possibilité de mettre en place un système de parrainage entre des professionnels, artisans, jeunes retraités et des demandeurs d'emploi. Une information sera faite dans la lettre de Mionnay et lors du forum des associations.

Ce type de parrainage a déjà été mis en place à Ambérieux-en-Dombes avec le projet associatif « passerelles en Dombes ». Le taux de retour à l'emploi est de 70 %.

M. Girer suggère à E. Fleury de prendre contact avec M. Baron vice-président de la CCCD en charge de l'économie.

Un second projet de forum des professionnels est également à l'étude. Un tel forum existe à Saint-André-de-Corcy.

20. Comptes rendus des commissions

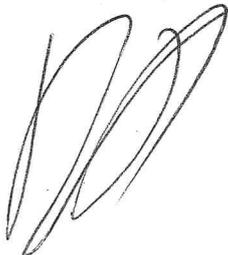
- N.Curtet précise que les plantations pour le fleurissement d'été sont achevées.
- JL Bourdin rappelle les réunions des commissions assainissement, urbanisme (projet d'hôtel du Golf, voirie (aménagement quartier du Bonatier) qui ont eu lieu le 23 mai. Il précise également que les réunions ADS ont lieu le vendredi à 16h30 sauf annulation.
- F. Ducray précise que la commission communication s'est réunie jeudi soir pour travailler sur la Lettre de Mionnay de juillet. La distribution est prévue autour du 15 juillet.
- F. Ducray rappelle qu'une réunion avec les associations est prévue le samedi 14 juin à 9h30 pour établir le planning d'occupation des salles à la rentrée de septembre.
- A. Fayot précise que l'élection du Conseil Municipal des Enfants est prévu le vendredi 20 juin. Le cycle 3 est concerné.
- A. Fayot rappelle que la collecte des bouchons aura lieu demain matin.
- A. Fayot donne compte rendu de l'assemblée général de Val de Saône Dombes Services. Les liens intergénérationnels ont notamment été évoqués.
- A. Rey précise que pour la cérémonie du Poussey, la commission festivités se propose pour assurer le service du repas.
- G. Devrieux rappelle la réunion de la commission logement qui aura lieu le 17 juin en préparation de la réunion avec le bailleur social Alliade le 18 juin pour l'attribution des logements sociaux du programme de l'Orangerie. Un logement pourra être attribué par la commune.
- T. Lapalu informe le Conseil de la réunion qui s'est tenue ce soir en présence du conseil municipal des enfants, de l'APM et de l'installateur du mécanisme de fermeture de la porte pour les jeux d'enfants. Une période test sera effectuée. Les jeux d'enfants seront accessibles au public tous les jours de 8 heures à 19 heures sauf le vendredi fermeture à 17 heures, le vendredi soir sera réservé à l'APM. Le CME travaille sur l'implantation de bancs et de poubelles.
- Une commission voirie est programmée le vendredi 20 juin à 18 heures
- T. Lapalu évoque la fuite du toit des sanitaires de la station d'épuration. Il prend rendez-vous avec la Nantaise pour aller sur place pour vérifier le toit.
- C. Pichoud demande à ce qu'une réunion de la commission finances ait lieu. Rendez-vous est pris le mardi 15 juillet à 18h30.
- J Burdet informe le Conseil de la rencontre entre la commission Médiathèque et C. Hours.
- La commission éclairage public se réunira le 10 juillet à 19 heures.

21. Questions diverses

- M. le Maire précise qu'une réunion de Conseil Municipal aura lieu le vendredi 20 juin à 20h30 pour la désignation des délégués et suppléants chargés d'élire les sénateurs le 28 septembre prochain.
- M. le Maire informe le Conseil du mémoire en réponse déposé par notre avocat au Tribunal administratif pour le contentieux Di Rollo.
- M. le Maire donne connaissance au Conseil du courrier de M. le Président de la CCCD pour la proposition d'une réunion de présentation de la CCCD aux élus et de sa demande de photos de la commune.
- M. le Maire précise qu'une assemblée générale de la mission locale jeunes de Trévoux est prévue le mardi 10 juin à 17h30 à Trévoux. E. Fleury représentera la commune.
- M. le Maire informe le Conseil des résultats des élections du président du CDDRA M. Bernigaud et du SCOT Mme Bernillon. Il précise qu'il a été élu vice-président au SCOT de la Dombes.
- M. le Maire rappelle la cérémonie du Poussey qui aura lieu le 6 septembre pour célébrer les 70 ans. Les différents sites liés au Poussey seront visités lors de cette cérémonie.
- M. le Maire rappelle le tour de la commune avec les nouveaux élus prévu demain 7 juin à 10 heures.

- M. Girer donne compte rendu des différents sujets abordés à la CCCD :
 - La signature du contrat d'aménagement de la ZAC de la Dombes avec l'aménageur. L'arrêté d'utilité publique devrait être pris fin 2015 pour un commencement des travaux début 2016.
 - La réflexion sur l'instruction des dossiers de droit des sols en cours.
 - La réunion ce matin avec la médiatrice de la Préfecture et le représentant de la FDSEA pour réfléchir à la création d'une aire d'accueil des gens du voyage.

Le Secrétaire de Séance, Jean-Luc BOURDIN



Le Maire, Henri CORMORECHE

